

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2022

Salle polyvalente de Reviers, en séance publique.

Liste des délibérations du Bureau communautaire

DATE	NUMERO	OBJET	VOTE
28/06/2022	213	ACHAT D'UN VEHICULE POUR LES SERVICES COMMUNAUTAIRES CŒUR DE NACRE	Approuvée
28/06/2022	214	SERVICE COLLECTE DES DECHETS - ADHESION A L'ASSOCIATION <i>AMORCE</i>	Approuvée
28/06/2022	215	MISE A DISPOSITION DE CARTES ACHAT - AVENANT AU CONTRAT CAISSE D'EPARGNE	Approuvée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE CINQ DECEMBRE A 18H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
29 11 2022

DATE D'AFFICHAGE :
29 11 2022

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE 12
PRESENTS 10
VOTANTS 10

AIDE A L'ACHAT DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE POUR L'ANNEE 2023

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de Cœur de Nacre à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Anne-Marie Philippeaux, Thomas Dupont-Federici, Jean-Luc Guingouain, Nicolas Delahaye, Jean-Luc Guillouard., Yves Gauquelin, Patrick Lermine, Anne-Marie Marie, Daniel Guerin.

Etaient absents et excusés : Philippe Chanu, Alexandre Berty.

Secrétaire de séance : Anne-Marie Marie.

* ----- *

Monsieur le Président donne la parole à Thomas DUPONT-FEDERICI, Vice-Président en charge de la mobilité.

Cœur de Nacre a mis en place une aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, sur la base d'une enveloppe financière initiale de 8 000 €, portée à 10 000 € pour l'année 2022.

Ce dispositif a rencontré un vif succès en permettant à 100 habitants de bénéficier d'une aide financière. En moyenne, le montant de l'aide s'élève à 100 € pour un budget d'acquisition de 1 700 €.

Aussi, il est proposé de renouveler cette initiative en 2023 en simplifiant les modalités d'accès selon les modalités de mise en œuvre suivantes :

- Budget maximum de l'aide communautaire en 2023 : **16 000 €** ;
- L'aide communautaire se substitue obligatoirement aux aides communales existantes ;
- Eligibilité : achat d'un vélo adulte à assistance électrique, neuf ou d'occasion auprès d'un professionnel en 2023 ;
- L'aide ne pourra être attribuée que pour l'acquisition d'un seul vélo par foyer fiscal par an ;
- Montant de l'aide :
 - 200 € pour un Revenu Fiscal de Référence (RFR) < 15 000 € par part
 - 100 € pour un RFR entre 15 000 et 30 000 € par part
 - 50 € pour un RFR > 30 000 € par part

Le bénéficiaire de l'aide s'engage à ne pas céder le vélo acheté dans l'année suivant son acquisition.

L'usager doit déposer sa demande d'aide auprès de sa commune de résidence, dans les six mois suivant la date de facturation du vélo.

Pièces justificatives pour le dépôt de la demande d'aide :

- Copie de la facture d'achat du vélo au nom du demandeur effectuée dans l'année civile,
- Copie de l'avis d'imposition de l'année précédant l'achat (pour un achat effectué en 2023, il s'agit de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021),
- Justificatif de domicile au nom du demandeur de moins de 3 mois attestant de la résidence de l'usager sur Cœur de Nacre,
- Relevé d'identité bancaire (RIB).

Pour l'année 2022, une soixantaine de dossier a été instruite et inscrite en liste d'attente suite à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire pour cette année. Il est proposé de traiter ces dossiers en priorité sur l'année 2023 en application des critères votés par le Bureau communautaire pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

APPROUVE l'aide communautaire pour l'achat de vélos électriques par les habitants pour l'année 2023, selon les modalités définies ci-dessus.

PRECISE que les crédits affectés à ce dispositif sont plafonnés à 16 000 € au titre de l'année 2023.

PRECISE que les dossiers déposés au titre de l'année 2022 non liquidés faute de crédits suffisants seront traités en priorité en application des critères applicables sur l'année 2022.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Thierry LEFORT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE CINQ DECEMBRE A 18H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
29 11 2022

DATE D’AFFICHAGE :
29 11 2022

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE 12
PRESENTS 10
VOTANTS 10

**MISSION
D’ASSISTANCE A
MAITRISE D’OUVRAGE
ETAT DES LIEUX
AQUANACRE**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de Cœur de Nacre à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Anne-Marie Philippeaux, Thomas Dupont-Federici, Jean-Luc Guingouain, Nicolas Delahaye, Jean-Luc Guillouard., Yves Gauquelin, Patrick Lermine, Anne-Marie Marie, Daniel Guerin.

Etaient absents et excusés : Philippe Chanu, Alexandre Berty.

Secrétaire de séance : Anne-Marie Marie.

* ----- *

Monsieur le Président indique que le Conseil communautaire du 13 décembre 2022 doit approuver le nouveau contrat de délégation de service public du centre aquatique *Aquanacre* pour la période 2023-2027, avec le prestataire mieux disant sélectionné, la société ESPACE RECREA.

Toutefois, au terme du contrat actuel, il convient d'effectuer un état des lieux contradictoire avec la collectivité et prévoir si nécessaire une remise en état des équipements.

A ce titre, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage semble utile pour accompagner la collectivité dans cette démarche avec le délégataire.

La société CQFD a proposé un devis d'un montant de 1 400 € HT pour assister la collectivité dans cette mission.

Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer le devis de la société CQFD au prix de 1 400 € HT dans le cadre de la mission d'état des lieux des équipements au centre aquatique Aquanacre.

Le Président, Thierry LEFORT.



Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20221205-BC05122022-224-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE CINQ DECEMBRE A 18H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
29 11 2022

DATE D'AFFICHAGE :
29 11 2022

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE 12
PRESENTS 10
VOTANTS 10

**RESEAU DES
COLLECTIVITES
TERRITORIALES
POUR UNE ECONOMIE
SOLIDAIRE
ADHESION 2022**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de Cœur de Nacre à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Anne-Marie Philippeaux, Thomas Dupont-Federici, Jean-Luc Guingouain, Nicolas Delahaye, Jean-Luc Guillouard., Yves Gauquelin, Patrick Lermine, Anne-Marie Marie, Daniel Guerin.

Etaient absents et excusés : Philippe Chanu, Alexandre Berty.

Secrétaire de séance : Anne-Marie Marie.

* ----- *

Monsieur le Président indique que le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) réunit des collectivités territoriales qui s'engagent pour le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur leur territoire. Le réseau rassemble plus de 140 collectivités : Conseils régionaux, Conseils départementaux, Métropoles, Intercommunalités et Communes, qui ont manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale.

Le RTES agit pour :

- Promouvoir les initiatives des territoires, à travers ses publications (Newsletter, lettre trimestrielle...), son site Internet, l'organisation de rencontres...
- Valoriser auprès des institutions nationales et européennes la richesse des actions menées,
- Favoriser le transfert des bonnes pratiques, à travers des journées d'échanges et de débats, la mise en place de formations...
- Rechercher les conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre.

Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

APPROUVE l'adhésion de Cœur de Nacre au réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES) ainsi que le versement de la cotisation d'un montant de 300 € au titre de l'année 2022.

Le Président, Thierry LEFORT.



Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20221205-BC05122022-225-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022